



**Conseil communal du 13/09/21
Communiqué de presse**

**Point 1. Démission d'un membre du Conseil communal –
Acceptation – Vote**

Le Conseil communal de la Ville de Soignies acceptera ce lundi 13 septembre 2021, la démission d'un membre du Conseil communal en raison de la perte d'une des conditions d'éligibilité telles que définies par le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

**Point 2. Vérification des pouvoirs d'une conseillère communale –
Installation et prestation de serment**

Suite à l'acceptation de la démission d'un membre du Conseil communal, le Conseil communal de la Ville de Soignies procédera à son remplacement et installera ce lundi 13 septembre 2021, son successeur.

Monsieur Marc Ferain, du groupe MR, sera remplacé par Madame Brigitte Taminiau.

Point 3. Fixation du tableau de préséance des conseillers

Suite à l'acceptation de la démission d'un membre du Conseil communal et à l'installation de son successeur, le Conseil communal de la Ville de Soignies arrêtera ce lundi 13 septembre 2021, le nouveau tableau de préséance des conseillers communaux.

**Point 4. Composition des commissions du Conseil communal –
Modifications – Vote**

Suite à l'acceptation de la démission d'un membre du Conseil communal et à l'installation de son successeur, le Conseil communal de la Ville de Soignies modifiera ce lundi 13 septembre 2021, la nouvelle composition des commissions du Conseil communal.

Point 5. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 juillet 2021 – vote

Points 6 à 14. Conseil de police/comité de concertation CPAS-Commune/IDETA/CENEO/IMIO/IDEA/Haute Senne Logement/COPALOC/Groupe nature de l'entité – Remplacement d'un représentant politique – Vote

Suite à l'acceptation de la démission d'un membre du Conseil communal, le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 13 septembre 2021, son remplacement au sein de ses différents sièges.

Point 15. Dénomination de voirie à Thieusies – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 13 septembre 2021, la dénomination d'une voirie à Thieusies.

Il s'agit de nommer la voirie reliant la rue Reine de Hongrie et le bâtiment situé à l'arrière du parc du Château de Thieusies.

C'est en puisant en premier lieu dans les données de l'histoire, de la toponymie et du folklore de la localité et avec l'avis de la section wallonne de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie, que le nom de "rue Obert de Thieusies" a été proposé.

Pour la petite histoire, le vicomte Obert de Thieusies possédait un château au milieu de parc, aujourd'hui détruit.

Au-dessus du porche monumental du château, se trouvent encore et toujours les armoiries des Marin de Jolimont et Obert de Thieusies.

Point 16. Marchés publics – Hôtel de Ville – Remplacement des menuiseries extérieures de la façade avant – Approbation du cahier des charges – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 13 septembre 2021 le lancement du marché public pour le remplacement des menuiseries extérieures de la façade avant de l'Hôtel de Ville.

Le montant estimé de ce marché est de **138.807€ TVAC**

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, et sera financé sur emprunt.

Le marché sera lancé par procédure négociée sans publication préalable.

Ce remplacement des châssis permettra un gain considérable en énergie.

Point 17. Marchés publics – Marché de services des assurances pour les années 2022, 2023 et 2024 – Marché conjoint Ville/CPAS – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 13 septembre 2021 le marché de services des assurances pour les années 2022 à 2024 dans le cadre du marché conjoint Ville/CPAS.

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois reconductibles par tacite reconduction pour une durée de deux ans maximum.

Le marché est divisé en 2 lots:

- Lot 1 : Assurances pour la Ville de Soignies, estimé à **580.354€ TVAC**
- Lot 2 : Assurances pour le CPAS de Soignies, estimé à **336.586€ TVAC**

Le crédit est déjà inscrit au budget ordinaire des exercices 2022, 2023 et 2024 aux codes des différentes fonctions budgétaires concernées sous réserve de l'approbation du budget par les autorités de tutelle.

Le marché sera lancé par procédure ouverte avec publication européenne.

Pouvoir adjudicateur pilote : Ville de Soignies

Point 18. Marchés publics – Travaux d'aménagement de filets d'eau au quartier des cerisiers à Soignies – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 13 septembre 2021 les travaux d'aménagement de filets d'eau au quartier des cerisiers à Soignies.

Il s'agit du renouvellement des filets d'eau au quartier des cerisiers pour les tronçons à l'Avenue d'Hazebrouck, au Clos des Platanes et à l'Avenue des Acacias.

Le montant estimé de ce marché est de **97.777€ TVAC**

Le crédit est déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, et sera financé sur emprunt.

Le marché sera lancé par procédure négociée directe avec publication préalable.

Point 19. Sports et Jeunesse – Hall omnisports de l’EEPSIS – Concession pour la cafétéria – Modification des articles 2 et 13 – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 13 septembre 2021 la modification des articles 2 et 13 de la concession pour la cafétéria du hall omnisports de L’EEPSIS et marquera son accord sur l'intervention de la Ville de Soignies à hauteur de 8.000€, en complément de la commande du club pour l'aménagement de la cafétéria et de la cuisine du hall omnisports de l' Eepsis.

La modification de l'article 2 concerne la durée de la concession, désormais portée à 3 années au lieu de deux. Cette modification est proposée à la demande du club, en raison de son investissement pour l'aménagement de la cafétéria et de la cuisine.

La proposition de modification de l'article 13 précise que le matériel fixe devient propriété de la Ville de Soignies à l'expiration de la concession.

Cette précision découle de l'investissement consenti par le club et par la Ville pour l'aménagement de la cafétéria et de la cuisine.

Une modification acceptée par le club qui comprend parfaitement la position de la Ville, qui doit pouvoir récupérer la cafétéria et la cuisine en bon état, si le club devait cesser ses activités dans l’infrastructure.

Pour rappel, ce hall omnisports est accessible aux sportifs depuis les vacances de printemps 2021.

Point 20. ZAE – IDEA – Cession de chemins vicinaux désaffectés – Utilité publique – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 13 septembre 2021 le projet d’acte de cession de portions de sentiers désaffectés, qui ont été englobés dans l’extension du zoning économique.

Les portions de voiries désaffectées sont donc rétrocedées dans le cadre de l'aménagement du nouveau zoning économique IDEA.

Les recettes issues de la transaction et estimées à 1.492€ (1€/m²) seront affectées à la rénovation des voiries de la Ville.

Point 21. Règlement relatif aux congés, aux absences et au régime de disponibilité du personnel communal non enseignant – modification n°14 – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 13 septembre 2021 les modifications du règlement relatif aux congés, aux absences et au régime de disponibilité du personnel communal non enseignant.

Ces modifications sont les suivantes :

- Actualisation du congé de naissance/paternité qui passe de 10 à 15 jours au 01.01.2021 et à 20 jours au 01.01.2023
- Insertion de la dispense dans le cadre de la vaccination contre la covid
- Disponibilité pour maladie rendue applicable aux statutaires stagiaires

Point 22. Charge d'urbanisme – Lekien & Bran – Construction d'un immeuble de 6 appartements – Chemin des Théodosiens – Décision à prendre – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 13 septembre la charge d'urbanisme dans le cadre de la construction d'un immeuble de 6 appartements au chemin des Théodosiens.

Ce projet au chemin des Théodosiens comprend 6 logements. Puisqu'il s'agit d'un premier projet immobilier, il y a donc exonération des charges d'urbanisme sur les trois premiers logements.

Le montant de la charge d'urbanisme s'élève à **16.483€ TVAC** et permettra d'intervenir sur la création d'un rétrécissement et autres dispositifs de sécurisation au chemin du Cornet et au chemin des Théodosiens.

Points 23 à 28. Règlements complémentaires sur le roulage – Rue Tour petit château/rue G. Wincqz/rue de Cognebeau/Place A. Plaetens/Sentier de Scaubecq/Chaussée de Mons – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 13 septembre plusieurs règlements complémentaires sur le roulage.

Ces règlements complémentaires sur le roulage demandent l'instauration d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées aux rues suivantes :

- Rue Tour petit château, 23 à Soignies
- Rue Grégoire Wincqz, 295 à Soignies
- Rue de Cognebeau, 11 à Soignies
- Place Albert Plaetens à Soignies
- Sentier de Scaubecq à Soignies
- Chaussée de Mons, 19 à Soignies

Points 29 et 30. Candidatures pour l'appel POLLEC 2021 – Soutien aux ressources humaines (volet 1) et aux investissements (volet 2) dans le cadre du PAEDC – Vote

Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce lundi 13 septembre 2021 les candidatures pour l'appel POLLEC 2021.

Cet appel couvre deux volets :

- Volet 1 : Soutien aux ressources humaines pour les communes qui passe par l'engagement d'un.e coordinateur.trice en vue d'élaborer/d'actualiser, mettre en oeuvre et piloter un PAEDC.
Le soutien financier aux communes pour le volet 1 correspond à 75 % du coût salarial pour deux années de recrutement, hors charges patronales. Ce montant est plafonné à 33.600 € pour les communes de moins de 50.000 habitants, sur base d'un barème d'un agent universitaire ou bachelier.
- Volet 2: Soutien aux investissements en soutenant la réalisation des plans d'action pour l'énergie et le Climat PAEDC, tel que repris dans la Fiche projet n°5 : Préfinancement de l'audit logement.
Par exemple, ce soutien pourrait permettre aux citoyens sonégiens de bénéficier gratuitement du préfinancement de l'audit logement.

Point 31. Boucle du Hainaut – Etat de la situation – Information

Le Conseil communal de la Ville de Soignies prendra connaissance ce lundi 13 septembre 2021 des dernières actualités concernant la boucle du Hainaut.

Début août 2021 : Des riverains informe l'administration communale d'un marquage le long du potentiel tracé de la Boucle du Hainaut.

Le 16 août 2021: un courrier a été adressé à Elia par le collège pour en savoir davantage sur ce marquage.

Le 10 septembre 2021 : Réponse d'Elia qui confirme être à l'origine du marquage. Dans ce cas précis, il s'agissait d'identifier des endroits potentiellement propices à des études de caractérisation du sol permettant d'étoffer leurs informations dans le cadre du dossier Boucle du Hainaut. Des démarches habituelles dans le cadre des projets d'infrastructures qui ne préjugent, selon Elia, en rien d'une avancée éventuelle du dossier.

Elia rajoute que dans le cadre d'autres relevés possibles, ils ne manqueront pas de nous tenir informés.

Le 17 septembre : Prochaine commission des Bourgmestres.

Point 32. Inondations juin, juillet et août 2021 – Mesures prises – Information

Le Conseil communal de la Ville de Soignies prendra connaissance ce lundi 13 septembre 2021 des diverses interventions des services techniques communaux suite aux intempéries survenues en juin, juillet et août 2021.

Soignies n'aura pas échappé à cet été particulièrement pluvieux.

Sur Soignies, ces importantes précipitations auront causé des inondations à 5 reprises lors de cet été 2021.

Nous avons déjà fait le point sur celles survenues au mois de juin lors du précédent conseil communal du 13 juillet.

Il s'agissait de fortes pluies tombées sur un laps de temps assez court et ayant entraîné des ruissellements et coulées boueuses qui ont saturé notre réseau d'égouttage qui s'est alors retrouvé en surpression. L'eau inarrêtable s'est alors mise à refouler par les avaloirs et à soulever les chambres de visite, causant de nombreux dégâts dans certaines habitations.

Des situations exceptionnelles, auxquelles nos services communaux ont pu répondre avec professionnalisme pour nettoyer les rues, curer les égouts et fossés encombrés par les boues, ou encore effectuer plusieurs passages de caméra afin de vérifier l'état du réseau d'égouttage.

Près d'un mois plus tard, le 15 juillet 2021, de nouvelles inondations ont été causées par un autre phénomène. Il s'agissait cette fois de précipitations moins intenses, mais qui se sont étalées sur une plus longue durée. De nombreux cours d'eau sont donc sortis de leur lit inondant les voiries, jardins et dans certains cas des habitations. La ZIT (zone d'immersion temporaire), à l'étang de la Cafenière, a d'ailleurs été activée afin d'éviter de noyer le Centre-Ville en retenant le surplus d'eau arrivant dans l'étang.

Les endroits concernés par les inondations du 15 juillet sont :

Rue de la Saisinne - Rue Gérard - Chemin des Théodosiens :

débordement de l'Obrecheuil

Intervention : fermeture de route

Rue Ramée : débordement de la Gageole

Intervention : fermeture de route

Etang de la Cafenière : débordement de l'étang

Intervention : mise en service de la Zone d'Immersion Temporaire et fermeture de routes

Rue de Lens : fossé qui a débordé

Intervention : fermeture de route

Chemin de la Chapelette : ruissellement et fossé qui a débordé

Intervention : fermeture de route

Chemin du Croiseau : fossé qui a débordé

Intervention : fermeture de route

Rue de la Maladrie : fossé qui a débordé

Intervention : fermeture de route et curage d'avaloirs

Rue du Glatimont : fossé qui a débordé

Intervention : fermeture de route

Rue de Cognebeau : curage d'avaloirs

Rue Reine de Hongrie : curage d'avaloirs

Rue de Mignault : avaloirs bouchés

Intervention : nettoyage des avaloirs ;

Un phénomène que l'on a, à nouveau, rencontré le 21 août impactant principalement le village de Neufvilles à la route de Montignies à hauteur de la Maison de Village et à la rue Reine de Hongrie, au croisement avec le Ravel.

Plusieurs mesures ont été prises par la DO1 Travaux et la DO2 Environnement, à savoir :

- La réalisation de toutes les interventions annoncées au conseil communal de juillet concernant le nettoyage de voiries, curage de fossés, nettoyage d'avaloirs
- La réalisation de plusieurs inspections caméra de canalisations
- La fixation d'une rencontre avec la cellule GISER du SPW fin septembre pour analyser les sites où des coulées boueuses ont été constatées
- La rédaction du cahier spécial des charges pour lancer un marché public pour la rédaction de l'étude hydrologique des territoires de Neufvilles et Thieusies
- La demande de reconnaissance comme catastrophe naturelle a été rentrée auprès du SPW pour les différents événements climatiques que nous avons connus. Au total, une cinquantaine de citoyens sonégiens a rentré un dossier auprès de l'administration afin de donner un maximum de poids à cette demande

de reconnaissance pour laquelle une réponse positive est attendue avec beaucoup d'espoir.

Point 33. Règlement concernant la protection animale contre les risques liés à l'usage nocturne des tondeuses à gazon automatisées – Vote

Point 34. Réponses aux questions des Conseillers communaux

Point 35. Communications